

Plan municipal de sobriété

*S'éclairer
Se chauffer
Se déplacer
Préserver la ressource en eau
Sensibiliser*



Afin de contribuer à l'effort global à mener contre le réchauffement climatique, la commune de Barentin a déjà lancé de nombreuses démarches (changement de l'ensemble du matériel d'éclairage public et extinction au milieu de la nuit, rénovation thermique des bâtiments municipaux, raccordement de deux écoles à une chaufferie bois...). Par ailleurs, aujourd'hui, comme l'ensemble des ménages et des entreprises, la commune doit faire face à une augmentation sans précédent des coûts de l'énergie. Aussi, afin de diminuer nos dépenses et préserver la ressource, la ville met en œuvre le présent plan municipal de sobriété qui prévoit de multiplier les actions dans tous les domaines (consommation des bâtiments, déplacements, gestion des espaces verts...).

Comme pour un foyer la ville utilise des ressources (eau, électricité, gaz...) pour toutes ses activités quotidiennes. Au-delà des investissements importants qui devront être réalisés, ce plan prévoit ainsi de multiplier les petites actions quotidiennes qui permettront à la fin de faire de réelles économies.



La ville se doit d'éclairer les voiries publiques mais également ses bâtiments (écoles, gymnases, mairie, théâtre, médiathèque...).

Éclairage public

→ Éclairage routier

Depuis 2017 la ville a renouvelé l'ensemble de son matériel d'éclairage public, soit 2 800 points lumineux. Par ailleurs, un abaissement progressif de la tension jusqu'à 60% est programmé sur l'ensemble des sources lumineuses.

Ces travaux ont ainsi permis à la ville de réduire de 70% sa consommation d'électricité en passant de 2 200 000 kw consommés par an en 2016 à environ 650 000 kw/an en 2021. Par ailleurs, depuis avril 2022, l'éclairage nocturne est arrêté au milieu de la nuit. Cette démarche a ainsi permis d'économiser 150 000 kw supplémentaires (entre avril et septembre), soit, pour cette période, presque 25 % de la consommation de l'année précédente. Si l'on fait une simulation sur 12 mois, cela équivaut à une réduction de 40 à 50 % par rapport à 2021. Avant toutes ces actions, l'éclairage public représentait 39% de la facture d'électricité de la commune. Aujourd'hui cela ne représente plus que 23%.

→ Éclairage d'ornement

La ville éclaire aujourd'hui différents éléments de son patrimoine pour le mettre en valeur (église, porte Henri IV, pont derrière la salle Coubertin). Cela représente une dépense énergétique d'environ 17 000Kw/an soit environ 4 900€ TTC par an.

Ces illuminations seront supprimées, à l'exception d'événements particuliers (Noël, journées du patrimoine, ...).

→ Éclairage des installations sportives extérieures

En 2021, la ville a déjà réalisé le changement de l'ensemble des mâts d'éclairage du stade Guillemot, permettant d'intégrer un éclairage à LED.

L'éclairage des deux terrains du stade Badin va être modifié. Les projecteurs à source iodure métalliques vont être remplacés par des projecteurs LED.

70 000 € TTC de travaux : réduction de la consommation 40%.

Éclairage des bâtiments

→ Installation d'éclairage à LED

Les bâtiments municipaux représentent 16 000 points lumineux dont 4 000 sont déjà passés en LED. La ville va donc modifier les 12 000 points lumineux restants selon le planning suivant :

2023 : Hôtel de ville - Ateliers Municipaux – Maison des associations – Maison Citoyenne – Salle Doré – Centre communal d'action sociale : 280 000 € TTC gain énergétique 65 %.

2023 : Groupe scolaire Dupré – Havel (3 800 m²) 260 000 € TTC gain énergétique 85 %

2024 : Groupe Bérégovoy – Marie (2 600 m²) 180 000 € TTC gain énergétique 85 %

2025 : Groupe Noailles – Pape Carpentier (6 400 m²) 420 000 € TTC gain énergétique 85 %

2026 : Groupe Fontenelle – Mésangère (4 200 m²) 300 000 € TTC gain énergétique 85 %

2027 : Groupe Corneille-Sévigné – Poulbot (4 200 m²) 300 000 € TTC gain énergétique 85%

Pour les groupes scolaires, les travaux d'éclairage seront couplés avec le remplacement des faux-plafonds qui seront isolés (2 couches d'isolants) cela permettra également de diminuer les volumes des pièces (abaissement de la hauteur du faux-plafond) pour faire des économies de chauffage

→ Installation de dispositifs d'allumage à détection de présence et/ou à graduation

2024 : Divers locaux seront concernés (annexes ateliers municipaux – Hôtel de Ville etc) quand la réglementation en matière de sécurité le permet. Environ 100 points d'allumage seront concernés pour un montant de 30 000 €

Pour les locaux sportifs, des modes de graduation en fonction de la pratique (mode entraînement, mode match, demi-terrain) seront installés. Cependant, les fédérations imposent des seuils à atteindre pendant la compétition (Ex : 500 lux en H2 pour le basket)

→ Installation de panneaux photovoltaïques avec autoconsommation

Un test sera mené en 2023 sur le toit du centre technique municipal avant un élargissement à d'autres bâtiments municipaux

→ Dispositif de coupure automatique de l'éclairage des bâtiments à une certaine heure (à définir en fonction de l'usage de chaque bâtiment)

→ Interdiction du chauffage individuel dans les bâtiments administratifs

Se chauffer



Pour assurer un confort thermique en hiver dans ses bâtiments, la ville utilise des modes de chauffage différents :

- Électrique : 10 bâtiments concernés

- Gaz : 24 bâtiments concernés

- Bois : 2 bâtiments concernés

Un diagnostic énergétique a été mené en 2020 sur l'ensemble de ces bâtiments afin de définir les différentes actions permettant de réduire leur consommation. Cela passe bien évidemment par la programmation de travaux de rénovation énergétique (exemples : rénovation du gymnase Coubertin ou des 3 crèches de la ville), parfois des économies peuvent être réalisées également en ajustant au mieux les systèmes de ventilation ou en changeant le type de chauffage (ex : connexion de 2 écoles à une chaufferie bois).

Réhabilitation thermique des bâtiments

2023 :

Réhabilitation de la salle Pierre de Coubertin

1 300 000 € de travaux pour une économie de 60%

Réhabilitation des 3 crèches

500 000 € de travaux d'isolation pour une économie de 45%

L'audit énergétique recommande une isolation par l'extérieur des bâtiments. Structurellement, les bâtiments suivants sont les plus adaptés à recevoir une isolation par l'extérieur. Les travaux seront programmés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la ville :

École Fontenelle

École Anna de Noailles

École Pape Carpentier

École M Dupré

École B Havel

Centre de loisirs

Logement de l'école Fontenelle

Logement du stade Badin

Bureaux des ateliers municipaux

Local Cimetière

Réduction de la température dans les bâtiments

→ Baisse de 1°C dans les bâtiments scolaires, enfance/jeunesse et de 2°C dans les bâtiments administratifs, soit une économie comprise entre 7% et 15%

Dans les structures sportives, les températures seront également adaptées conformément à la réglementation en vigueur, tout en tenant compte des activités qui se succèdent dans une même salle (ex : température différente entre la gymnastique et les autres activités sportives)

→ Fin 2022, lancement d'une étude de faisabilité en lien avec l'Ademe pour la création d'un réseau de chaleur renouvelable sur la ville pour alimenter les bâtiments publics et les immeubles collectifs

→ Zéro climatisation de confort dans les bâtiments communaux

La commune s'engage à n'installer aucun système de climatisation (hors pièces rafraichies des crèches et résidences autonomes, considérées comme des établissements sensibles)

→ Adaptation de la présence des personnels communaux dans les bâtiments lors des congés scolaires afin d'augmenter les périodes d'abaissement de température

→ Suppression de l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments

Se déplacer



Le parc automobile de la commune est composé de 31 véhicules, dont 22 utilitaires légers, 4 véhicules légers, 3 poids lourds, 1 tracteur et 1 tractopelle.

En 2021, ces véhicules ont parcouru l'équivalent de 286 000 km et ont donc consommé environ 23 000 litres de carburants.

Acquisition de véhicules électriques pour les services en cohérence avec les usages

2022 : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques
Coût : 36 000 € TTC

2023 : Acquisition de 2 véhicules type ludospace : 1 pour les services techniques et 1 pour le centre de loisirs
2 x 38 000 € TTC

2023 : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la propreté

Coût : 27 000 € TTC

2024 : Acquisition de 2 véhicules utilitaires pour les services techniques

Coût : 2 x 38 000 € TTC

2025 : Acquisition de 3 véhicules berlines pour la direction générale

Mesure à mettre en place

→ Former les agents municipaux à l'éco-conduite

→ Mettre en place un plan de déplacement administratif

→ Faciliter la mise à disposition de vélos électriques aux agents

→ Regrouper les commandes pour limiter le nombre de livraisons

Préserver la ressource en eau



Gestion des espaces verts et stades

→ Actions déjà engagées en faveur de la sobriété

- Utilisation d'hydrorétenteurs végétaux (tourbe et sphaigne) dans les jardinières depuis 2012 pour une économie d'eau de 38m³

- Suppression de 50% des jardinières (bacs) depuis 2021 soit 3 300€ HT par an pour une économie d'eau de 34m³

- Diminution des massifs de plantes annuelles en vivaces depuis 2018 pour une économie d'eau de 96m³ par an soit 10 000€ HT

- Installation de 3 cuves pour récupération d'eau de pluie depuis 2017 pour une économie d'eau de 60m³

- Récupération depuis 2017 de branches broyées et réutilisées en paillage dans les massifs lors des campagnes d'élagages d'hiver soit une économie d'environ 100m³ ce qui permet d'être autonome en couvre sol végétal

- Suppression des massifs de chrysanthèmes depuis 2018 soit une économie de 3 000€ HT par an

- Diminution des massifs de bulbes de 40% depuis 2016 soit une économie de 3 000€ HT par an

→ Ce qui sera réalisé

- Installation de tuyaux goutteurs et programmation d'arrosage sur 10 massifs pour un investissement de 12 000€ HT (optimisation de l'arrosage, meilleure qualité du fleurissement, geste écologique pour une économie d'eau de 200m³ soit 1 000€ HT par an)
- Installation de 89 m³ de cuves pour récupération d'eau de pluie (3 à la friche Badin, 1 à Coubertin, 1 aux jardins ouvriers) pour un investissement de 23 000 €
- Prioriser les variétés de plantes économes en eau dans les nouveaux aménagements (graminées, vivaces etc...)
- Installation de cuves de récupération d'eau et de systèmes d'arrosages automatiques pour les stades afin de pouvoir programmer l'arrosage la nuit

Consommation d'eau dans les bâtiments

- Passage des chasses d'eau à double commande 3-6 l env. 220 unités (15 000 € TTC)
- Économiseur d'eau sur douche env. 100 unités (12 000 € TTC)
- Économiseur d'eau sur point d'eau env. 350 unités (14 000 € TTC)
- Installation de fontaines à eau 15 unités (30 000 € TTC)

- Cuve de récupération d'eau : local cimetière – Écoles Anna de Noailles, Dupré, Havel – Salle Queillé soit 7 unités à 3 000 € TTC soit 21 000 € TTC (3 500 -5 000 l avec habillage)

Sensibiliser



- Mise en place d'une charte des bons usages à destination des utilisateurs d'équipements municipaux (associations culturelles, clubs sportifs, services de l'éducation nationale...)
- Être exemplaire en procédant à l'achat du matériel reconditionné